

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2015**

PRESENTS : M. Philippe WERMEILLE, Maire
Mesdames DUMETIER, MISCHLER et GLISZCZYNSKI
Messieurs DUBOZ, CUINET, GUTRIN, LUX, MICHEL, MORINIERE, PIERRECY et VUILLET

Excusée ayant donné pouvoir : Mme MAITREJEAN, pouvoir à M. WERMEILLE

Excusé : M. Alain REYMOND

Absent : M. Thierry NOEL

Date de la convocation :

M. Alain DUBOZ est nommé Secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26/11/2015

Le compte-rendu de la réunion du 26/11/2015 est approuvé par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT FORESTIER

Un nouveau programme d'aménagement forestier pour la période 2016-2035 est présenté par des techniciens de l'ONF. La surface gérée par l'ONF est de 179.90 ha.

Ce programme a été établi suite à une concertation menée entre la commune et les représentants de l'ONF chargés de ce dossier.

Il fixe pour les vingt années à venir, le programme d'actions et les options d'aménagement.

Les deux objectifs principaux de la forêt seront :

- La production de bois résineux
- La protection des sols, des milieux et des paysages tout en assurant la biodiversité présente.

Les traitements retenus pour la forêt sont :

- La futaie jardinée pour 114.72 ha,
- la futaie irrégulière pour 42.75 ha,
- en attente, pour 22.43 ha

Les essences principales seront le sapin, l'épicéa, le hêtre, le chêne, les érables et le tilleul.

Les actions les plus importantes seront :

- un programme de coupes estimé sur 20 ans à 14 400 m³
- la réalisation de travaux sylvicoles
- la mise en place de compléments de régénération
- le remaniement et l'amélioration de la desserte existante.

Suite à l'effondrement du chemin forestier de la Jacquette, une estimation a été réalisée par l'ONF.

Deux solutions sont proposées :

- renforcement du chemin existant par un enrochement
- ou réaménagement d'un autre accès le long de la RN 5, après le Mikado.

Un projet de liaison pour les camions forestiers est à l'étude. Ainsi, les grumiers et autres engins forestiers ne passeraient plus au centre du village.

Le conseil devra délibérer sur le projet d'aménagement forestier présenté.

III – AVIS SUR LE PROJET D'ECOLE

Le maire présente l'avant-projet sommaire de l'extension de l'école, établi par la CC Champagnole Porte du Haut Jura.

Cet avant-projet est validé.

M. Lux demande pourquoi il n'est pas prévu l'installation de panneaux solaires.

IV – DELIBERATION

1 – Décision sur l'évolution du POS (Plan d'Occupation des Sols)

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence de mise en révision du POS pour être transformé en PLU avant le 31/12/2015, le POS de Cize est caduc à cette date.

Le conseil doit décider,

- soit le lancement d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) tout en gardant le POS dans l'attente de sa réalisation,
- soit de passer en RNU de fait au 1^{er} janvier 2016, suite à la caducité du POS. La commune pourra toutefois lancer un PLU dans un délai court.

A l'unanimité, le conseil décide de passer en RNU et de ne pas lancer un PLU pour le moment.

.../...

2 – Schéma de distribution en eau potable – demande de subvention et d'autorisation préalable – groupement de commande

Monsieur le Maire rappelle que les communes doivent élaborer un schéma de distribution d'eau potable devant comporter un descriptif détaillé des ouvrages, ainsi qu'un plan d'actions.

Pour l'élaboration de ce schéma, les communes se regroupant peuvent bénéficier de subventions plus importantes. Aussi, les communes de Cize et Sapois ont décidé de lancer ensemble ce dossier.

Le taux de subvention sera ainsi de 70 % + 10 % grâce au regroupement.

Ces aides proviennent du Conseil Départemental du Jura, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

Il est proposé que la commune de Cize organise le groupement de commande et pilote les études, afin de faciliter la consultation du prestataire réalisant le schéma.

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise le maire à solliciter les subventions correspondantes.

3 – Tarif restauration scolaire 2016

Le prix du repas facturé, dans le cadre de la restauration scolaire, était de 6.10 €, depuis le 01/09/2014.

M. le maire rappelle que les communes du RPI prennent en charge les frais de garderie des enfants fréquentant la cantine.

La commune de Champagnole a voté le nouveau tarif des repas qui s'élève à 6.50 € à partir du 01/01/2016.

Le conseil, à l'unanimité, approuve ce tarif.

Toutefois, vu l'augmentation importante, la commune envisage de demander des tarifs à d'autres prestataires.

4 – Mise en place d'un contrat TIPI (Titres Payables par Internet)

Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité de mettre en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI), dont l'objet est la gestion du paiement par internet, des titres de recettes émis par les communes.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide cette mise en place et autorise le maire à signer les documents correspondant.

La commune prendra en charge les coûts de commissionnement.

5 – Décision modificative

Le conseil décide à l'unanimité, le virement de crédits suivant :

Compte	Désignation	Montant Dépenses
701249	Redevance Agence Eau – redevance pollution	- 5.00
6811	Dotations aux amortissements	+ 5.00

IV – DOSSIERS EN COURS

➤ Réhabilitation des bâtiments communaux :

Le Maire a demandé à Jura Habitat d'établir un nouveau chiffrage avec un autofinancement et une durée de prêt de 20 ans au lieu de 30.

IV – QUESTIONS DIVERSES

➤ M. Wermeille informe le conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée par l'étude de M. Jacques et Germain, suite à la cession de la propriété de M. Desmaison et Mme Duplex.

La commune ne préempte pas ce bien.

➤ M. Pierrecy demande s'il est possible de réaliser un coût annuel de la Maison du Bief. Ce chiffrage sera fait plus tard.

➤ M. Billet demande si la commune peut abattre un frêne situé en limite de sa propriété.

La commission bois se rendra sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

CIZE, le
Le Maire,

Philippe WERMEILLE